



FÉDÉRATION MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE DAUPHINÉ-SAVOIE

Fondée le 14 février 1960 (Déclaration 5 mars 1960 – JO du 10 mars 1960)
Reconnue d'utilité publique par décret ministériel en date du 24 avril 1972 (JO du 2 mai 1972)

Siège social : Le Prieuré, 144 Place de l'Eglise, 74320 SEVRIER

Engagement de confidentialité pour la protection des données numériques personnelles des membres des sociétés adhérentes et des abonnés au bulletin trimestriel de la FMBDS

Je soussigné, Monsieur Yves Courtieu, exerçant les fonctions de président au sein de la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie, ci-après dénommée «FMBDS», étant à ce titre amené à accéder à des données à caractère personnel, déclare reconnaître la confidentialité des dites données. Je m'engage par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mes attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles les responsables de la FMBDS ont accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Je m'engage en particulier à :

- ne pas utiliser les données auxquelles je peux accéder à des fins autres que celles prévues par mes attributions ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de mes fonctions ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mes attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- m'assurer, dans la limite de mes attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- en cas de cessation de mes fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de mes fonctions, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de mes fonctions, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.

J'ai été informé que toute violation du présent engagement m'expose à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

Fait à Margencel le 05 août 2018,

Yves Courtieu
Président de la FMBDS